

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAC

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Il appartient à l'employeur d'évaluer la nécessité de désigner, pour intervenir en cas d'urgence, des salariés ayant reçu la formation adéquate pour dispenser les premiers secours. Le Code du travail prévoit, a minima, la présence d'un secouriste dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans certains chantiers du BTP (art. R.4224-15 du code du travail)

OBJECTIFS

Remettre à niveau et actualiser les connaissances et compétences de Sauveteur Secouriste au Travail en matière de prévention de risques et des premiers secours en cas d'accident dans l'entreprise.

PROGRAMME

THEORIE

- Echange des pratiques
- Pratiques en tant que SST
- S'approprier les nouveautés apportées dans le document de référence, et dans le guide des données techniques de l'INRS et du réseau prévention
- Prévention
- Identifier les risques de l'entreprise ou de l'établissement, et les risques spécifiques au secteur d'activité

• Secours

- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime
- Faire alerter ou alerter les secours
- Secourir les victimes de manière appropriée

PRATIQUE

- TEST PRATIQUE DE MAINIEN DES COMPETENCES SST

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques. Kit de mannequins, défibrillateur d'entraînement et matériels nécessaires à la réalisation des simulations de situations. Plan d'intervention INRS.

PUBLIC CONCERNE : Toute personne souhaitant maintenir ses compétences de secourisme

PRE-REQUIS : Formation SST initiale

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 4 MINIMUM 10 maximum

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: **Handicap** En cas de situation de handicap, l'organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Le Formateur Sauveteur Secouriste du Travail certifié par l'INRS évalue les stagiaire par des exercices pratiques. • Une carte SST vous est envoyée à l'issue de la réussite du stagiaire aux évaluations. • Validité de la carte : 2 ans

Modalités, délai :

